

COACHING

financé par Pôle emploi ou par le Compte Personnel de Formation

Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE.

Par le biais de la VAE, vous pouvez obtenir **tout diplôme ou titre à finalité professionnelle**.

QU'EST-ce
que la **VAE?**

Nous vous accompagnons tout au long du processus, afin que vous validiez le diplôme ou Titre professionnel visé.

Accompagnement de 20 à 24 heures.

Cet accompagnement est finançable soit pas Pôle emploi (statut de demandeur d'emploi) soit par le biais du Compte Personnel de Formation (CPF).

LES PRE REQUIS

Pouvoir justifier de 1 600 heures d'expérience professionnelle dans le métier en rapport avec le diplôme ou la certification visée

LES ETAPES D'UNE VAE

Entretien avec le référent VAE

Constitution du livret 1

Recevabilité

Constitution du livret 2

Préparation de l'oral de jury

Nous vous accompagnons tout au long de votre démarche.

Le coaching démarre à compter du moment où votre dossier est déclaré recevable et s'arrête généralement à la date d'évaluation par le jury.

Nous vous proposons une aide méthodologique pour décrire vos activités et votre expérience correspondant aux critères de la certification désirée, une aide à la formalisation du dossier de validation, à la préparation de l'entretien avec le jury et à la mise en situation professionnelle si besoin.

Un jury examine votre dossier de validation. Il vérifie si l'expérience que vous avez acquise correspond aux connaissances, aptitudes et compétences exigées par le référentiel de la certification souhaitée.

Selon les cas, les modalités d'évaluation du jury se font sur examen du dossier, sur un entretien, que celui-ci soit à sa demande ou à celle du candidat, selon les procédures de chaque certificateur, et le cas échéant une mise en situation professionnelle complétée ou non par un entretien.

Le jury rend ensuite une décision qui peut déboucher sur une validation totale avec attribution d'une certification, une validation partielle pour laquelle le jury précise les points devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire ou un refus de validation lorsque les critères ne sont pas réunis.

